



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## questions écrites

Question écrite n° 98444

### Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 53525 du 14 décembre 2004 restée sans réponse, M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conclusions du groupe de travail auquel il a demandé, sous la présidence du procureur général près la cour d'appel de Lyon, d'élaborer des propositions en réponse aux inquiétudes soulevées par « les conditions de déroulement de l'instruction ». En effet, ce groupe de travail propose notamment de systématiser la procédure de « co-saisine » des juges d'instruction, dans le cadre d'affaires délicates, afin de porter des regards croisés sur les éléments à charge et à décharge d'ores et déjà rassemblés, ainsi que sur les investigations restant à conduire et les perspectives de la procédure. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer selon quelles modalités et dans quels délais il entend éventuellement donner suite à cette proposition d'instruction collégiale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98444

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6747